

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 10 MARS 2026

Présents : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, Mme LAMAZERE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mmes FOURQUET, LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, ROUSSET-GOMEZ, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, LABENNE, MELIANDE

Absent mais ayant donné pouvoir : M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE)

Excusé : M. DELTEIL

Secrétaire de séance : Mme LEMBEZAT

26 – 41 - TICKETS LOISIRS 2026 - SIGNATURE DES CONVENTIONS AVEC LES PARTENAIRES

Rapport présenté par Madame DARSAUT, conseillère municipale :

Chaque année, la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne participe à l'élaboration d'une politique de l'enfance qui valorise le temps libre, en maintenant l'action « Ticket Loisirs ».

Le ticket loisirs est une aide financière à destination des familles visant à faciliter l'accès aux loisirs des enfants. Les conditions d'attribution sont les suivantes :

- avoir un quotient familial inférieur ou égal à 750 €,
- concerne les enfants de 3 à 18 ans.

Les familles bénéficiaires sont orientées par les assistantes sociales du Service Départemental de la Solidarité et de l'Insertion (SDSEI), la conseillère en Économie Sociale et Familiale du Centre socioculturel ou directement au service éducation de la mairie.

Une priorité sera donnée aux familles bénéficiaires du RSA, aux parents isolés ainsi qu'aux personnes bénéficiant de l'Allocation des Demandeurs d'Asile (ADA).

Les partenaires de cette opération sont les suivants :

- le Centre socioculturel
- l'Élan Béarnais Football
- le Judo Club Orthésien
- Orthez Arts Martiaux
- Orthez Handball Club
- Orthez Karaté Club
- le Pixel Cinéma
- l'U.S.O. Basket
- l'Union Sportive Orthésienne - section Rugby
- l'Union Sportive Orthésienne section Athlétisme
- la C.C.L.O (pour le lac de Biron)

Les carnets, d'une valeur de 47,40 €, utilisables exclusivement dans les structures mentionnées ci-dessus, seront à retirer par les familles auprès du service Éducation de la mairie.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le

ID : 064-216404301-20260310-26DEL41-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions entre la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne et les partenaires (exemple de convention ci-jointe).

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 mars 2026
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Publiée le

